

**Décision n° 2022-013****Objet : Achat de mâts de signalisation routière****Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,**

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le maire peut par délégation du conseil municipal être chargé en tout ou en partie et pour la durée de son mandat, de traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence du conseil municipal,

Vu la délibération n° 2022-058 du Conseil Municipal du 5 juillet 2022, prise en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, et notamment son paragraphe 4, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant l'examen de la proposition reçue de l'entreprise CLAVIER pour l'achat de mâts de signalisation routière, pour un montant de 1 081.80 € HT,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'accepter la proposition de nom de l'entreprise CLAVIER située impasse de la Fertais – 44770 LA PLAINE-SUR-MER, pour l'achat de mâts de signalisation routière.

**Article 2 :** De signer son devis d'un montant de 1 081.80 € HT, lequel demeurera annexé à la présente décision.

**Article 3 :** Le Maire est chargé de l'application de la présente dont ampliation sera effectuée auprès du représentant de l'État.

**Article 5 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État.

La Plaine-sur-Mer, le 2 février 2023

**Séverine MARCHAND**  
Maire



MAIRIE DE LA PLAINE SUR MER  
B.P 1602 LA PLAINE SUR MER  
44216 PORNIC CEDEX

Code	Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	% Rem	TVA
	<b>DAVOUST NICOLAS</b>					
	<b>BARRES POUR SIGNALISATION</b>					
	3 BARRES DE 12 M GALVANISER 80X40X2 / TUBE SENDZIMIR	3,00	140,100	420,30		20,00
	1 TUBE DE 6M GALVANISER 90X50X3	3,00	220,500	661,50		20,00

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Pour toute acceptation, renvoyez ce devis daté et signé accompagné d'un acompte de 30%.

Clause de réserve de propriété :

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et en accessoires. Le défaut de paiement de l'une ou quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	1 081,80	216,36

**Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)**

Total HT	1 081,80
Remise 0,00%	0,00
Total TVA	216,36
Total TTC	1 298,16
Acomptes	0,00
<b>Net à payer</b>	<b>1 298,16 €</b>